

Arrêté du 13 juillet 2006 portant homologation des règles de validation de la formation médicale continue

13/07/2006

Cet arrêté porte homologation des règles que suivent les conseils régionaux de formation médicale continue pour valider le respect de l'obligation de formation médicale continue, telle que fixées par les conseils nationaux de formation médicale continue et annexées à l'arrêté.